

Règlement de l'Appel à projets de séries Jeunes Adultes

Bigger Than Fiction

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et du principe de l'appel à projets, toute participation à l'appel entraînant l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Objectifs de la société de production

Bigger Than Fiction cherche à produire la nouvelle génération de séries françaises. La société souhaite inspirer les scénaristes français à défricher le genre Jeunes Adultes avec des projets innovants.

Condition d'admissibilité de l'auteur

- Nous n'avons aucune restriction concernant l'admissibilité des auteurs et lirons tous les projets.
- Un projet peut être porté par un groupe de scénaristes.
- Tout participant garantit l'exactitude des informations relatives à son identité qu'il communiquera à BTF dans le cadre de sa participation.
- Tout participant garantit être majeur. Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable de son représentant légal (parent et/ou tuteur) pour participer.
- Chaque auteur peut proposer plusieurs projets dans la limite de trois, qu'il les soumette en tant que projet individuel et/ou portés par un groupe de scénaristes.

Conditions d'admissibilité du projet

- Séries de format 20 minutes minimum.
- Jeune Adulte : dont les protagonistes ont entre 20 et 30 ans dont l'audience peut s'étendre aux 15/50 ans.
- Les projets en langue française, de tous les genres sont acceptés.
- Seuls les projets de récits filmés sont acceptés.
- Les projets doivent être libres de toute option, cession et/ou priorité à une société ou un tiers.
- Le participant s'engage à remettre un projet personnel et original.
- Le Participant informera BTF de tout emprunt qui serait fait à une œuvre préexistante ou inspirée de la vie d'une personne existante.

Dossier de candidature : document de présentation du concept

- Entre 3 et 6 pages maximum + 1 page de CV par scénariste + 1 page de moodboard (facultatif)
- La forme et le contenu du document sont libres mais nous pouvons vous donner quelques indications :
 - Nous évaluons essentiellement l'originalité du concept : donner à lire l'univers/l'ambiance/le ton du concept, tous les éléments qui permettent de constater de la singularité du projet.
 - Ne pas oublier de commencer par une présentation succincte des éléments du projet (sujet, thème, genre, ton, format).
 - Si nous avons appelé le document "concept", vous pouvez supporter la présentation de votre concept par les portraits succincts de vos protagonistes et présenter la puissance narrative du projet en évoquant les trajectoires des personnages et les arcs narratifs.
 - Il sera apprécié de présenter rapidement les intentions de des auteur.rices (note d'intention)
 - Vous pouvez illustrer votre document par une page supplémentaire maximum de moodboard.

Procédure de participation

Envoyer vos dossiers :

- Avant le **mercredi 17 novembre à 23h59**
- À l'adresse : seriesjeunesadultes@biggerthanfiction.com
- Taille maximum des fichiers : **15 mo**

Toute participation incomplète ou adressée après la date limite d'inscription sera considérée comme nulle et non avenue sans que cela donne lieu à information du participant.

Déroulement de l'appel à projet

- **Lancement de l'appel : lundi 6 septembre**
- Échanges publics avec les participants : mercredi 29 septembre
Évènement Questions/Réponses avec les participants en livestream
- **Présélection**

Date limite de dépôt des dossiers : **mercredi 17 novembre à 23h59**

Présélection de 20 projets maximum

Date limite d'annonce des projets présélectionnés : mercredi 1er décembre
Séances de pitch et entretiens oraux (en visio) avec les porteurs des projets présélectionnés.

- **Sélection**

Sélection de 4 projets maximum

Date limite d'annonce des projets sélectionnés : **mercredi 15 décembre**

A l'issue de la sélection, les participants sélectionnés signeront un contrat de commande d'écriture d'un dossier de présentation complet du projet de Série, sur la base du concept sélectionné, et de cession des droits d'auteur afférents en vue de la production de la Série. Dans l'hypothèse où la Série ne serait pas mise en production dans un délai de 24 mois à compter de la signature du contrat, le participant reprendrait la disposition de ses droits sur le concept. Cette période de 24 mois est destinée à permettre à BTF de soumettre et pitcher le projet aux diffuseurs dans l'optique de signer définitivement avec un diffuseur.

En contrepartie de la signature du contrat, le participant sera rémunéré à hauteur de 4.000€ (quatre mille) euros bruts hors taxe.

Pour les projets collaboratifs portés par un groupe de scénaristes, cette rémunération sera répartie à parts égales entre chacun des auteurs du groupe.

Cette somme de 4.000 € H.T. sera versée par BTF aux auteurs selon l'échéancier suivant:

- 2.000 € (deux mille euros) H.T à la signature du contrat
- 500 € (cinq cent euros) H.T à la remise par le ou les auteurs du premier livrable (devant comporter une progression d'environ 6 à 9 pages)
- 500 € (cinq cent euros) H.T à la remise par le ou les auteurs du second livrable (devant comporter une progression d'environ 9 à 12 pages)
- 1 000 € (mille euros) à la livraison du troisième et dernier livrable (V1 du dossier de présentation complet devant comporter 15 pages)

Ces échéances sont précisées à titre indicatif et devront être confirmées au sein du contrat de commande.

Les différentes versions feront l'objet de commentaires et retours de la part de BTF afin de suivre l'avancement de chaque projet et d'assister les auteurs dans l'écriture.

En cas d'arrêt du développement de la série au cours du contrat de commande, les sommes déjà versées à ou aux auteur(s) en contreparties des livrables rendus leurs seront acquises et n'auront pas à être remboursées. Toutefois, les sommes non versées et prévues pour des livrables non encore rendus ne seront pas dues par BTF.

A l'issue de la période de 24 mois et en cas de signature d'une convention avec un diffuseur, un contrat de bible sera signé avec l'auteur (ou les auteurs en cas de projet collaboratifs) portant sur la commande et la cession de travaux d'écriture supplémentaires (tels que les arches narratives, les personnages, la listes des épisodes) et prévoyant des rémunérations supplémentaires.

- **Développement du dossier de présentation**

- Ce document peut correspondre à ce qui est qualifié, dans les usages habituels de l'industrie audiovisuelle, de pré-bible.
- Écriture pendant une période de 10 semaines minimum
Collaboration avec l'équipe BTF et consultants par notes détaillées. 3 séries de retours impliquant restructurations et modifications profondes = 3 versions du dossier + 2 sessions de retours Polish sur la V2.

- Date estimée de fin des développements : mercredi 2 mars

Livrable final : Dossier de présentation de projet de série

La forme et le contenu peuvent varier pour chaque projet.

Le volume estimatif est de 15 pages.

À titre indicatif nous proposons :

- Pitch (quelques lignes)
- Concept (1 page)
- Description des personnages principaux (4-5 pages)
- Trame narrative (3-4 pages)
- Description succincte de la saison 2 / récurrence (0,5 page)
- Note d'intention (1 page)

Selon les projets, il peut être ajouté (tout en restant dans le volume du dossier estimé) :

- Présentation de l'arène, diégèse
- Scène(s) dialoguée(s)
- Moodboard

Remboursement des frais

Les participants reconnaissent expressément qu'aucune demande de remboursement de quelconques frais de participation et d'écriture engagés par les participants ne sera acceptée.

Exclusivité

Chaque participant remettant un dossier de présentation du concept s'engage à maintenir ce concept confidentiel pendant toute la durée de la phase de présélection et le cas échéant de sélection et à ne pas proposer un concept identique ou similaire à un tiers pendant cette durée. Cet engagement d'exclusivité prend fin soit à l'issue de la phase de présélection si le dossier du participant n'est pas présélectionné, soit à l'issue de la phase de sélection si le dossier du participant n'est pas sélectionné. Cette exclusivité sera en revanche réitérée dans le contrat de commande d'écriture signé entre BTF et le participant pour tout projet sélectionné.

Publicité

BTF se réserve le droit de publier sur tous supports, y compris numériques et notamment sur ses pages de réseaux sociaux, les noms des participants, des projets présentés, présélectionnés et sélectionnés.

Annulation

BTF se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler à tout moment l'appel à projet et les phases de présélection et sélection si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. Dans de telles circonstances, BTF mettra en place les moyens techniques pour en informer les participants qui retrouveront la pleine disposition de leur projet qu'ils pourront alors soumettre à des tiers sans restriction.

Données personnelles

Les données à caractère personnel concernant le participant seront traitées et conservées par BTF en tant que responsable de traitement notamment aux fins - de suivi et d'administration du projet - de réalisation d'actions de communication et d'illustration de supports de communication visant à présenter et mettre en valeur le projet (sur la base de l'intérêt légitime de BTF) - de facturation et de comptabilité pour les projets sélectionnés (sur la base du respect d'obligations légales et réglementaires). La fourniture de ces données à caractère personnel a un caractère contractuel. La non-fourniture desdites données entraînerait l'impossibilité pour BTF d'exécuter ses engagements. L'ensemble des données à caractère personnel sera conservé pour toute la durée de l'appel à projet ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. Lorsque la sélection sera achevée, les données seront notamment conservées à des fins de communication pendant une durée de 3 ans, puis pour une durée raisonnable d'archivage. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de BTF ainsi qu'à ses éventuels sous-traitants et partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée et au Règlement Général de Protection des données (2016/679) (RGPD), le participant est informé de son droit de retirer à tout moment son consentement relatif au traitement de leurs données personnelles par BTF (i) et ne pas avoir été contraint à consentir au présent traitement (ii) disposer d'un droit d'accès aux données personnelles (iii) d'un droit de rectification (iv) ou d'effacement de ces données (v), du droit de demander la limitation de leur traitement (vi), de s'opposer pour des motifs légitimes à leur traitement (vii) et du droit de solliciter la portabilité de ces données (viii). Ces droits peuvent être exercés par courrier postal à l'adresse de BTF. Enfin, le participant bénéficie du droit de porter une réclamation devant la CNIL via notamment son service de plaintes en ligne.